



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2025

AFFICHAGE

Le vendredi 05 décembre 2025 à 18 h 30 le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de rajouter l'ordre du jour :

- Avenant de la MNT : nouvelle tarification - participation de la commune au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents
- Délibération exécutive autorisant Mme le Maire à déposer une subvention pour le projet du Clos Lessona dans le cadre du contrat territorial
- Autorisation du conseil municipal autorisant à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION A PRENDRE

➤ PERSONNEL COMMUNAL

- ✓ Prise en charge de la 2^{ème} partie du BAFA d'un membre du personnel- Délibération n° 43

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 10 voix POUR dont deux procurations, de prendre en charge la formation BAFA (2^{ème} partie) pour un montant de 500 euros.

➤ MISE A JOUR DES TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CANTINE - Délibération N° 45

Il est nécessaire de délibérer sur les tarifs dénommés ci-dessous, qui n'ont pas encore été validés par le conseil municipal.

- ✓ Tarif majoré cantine
- ✓ Tarif accueil périscolaire hors-commune mercredi et vacances scolaires
- ✓ Tarifs majorés accueil périscolaire matin et soir, accueil périscolaire mercredi (pour les enfants résidant sur la commune)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 10 voix POUR dont deux procurations, de voter les tarifs suivants :

✓ **Tarif majoré cantine :**

Le tarif majoré, dans le cas d'une réservation effectuée en dehors des délais imposés, pour les primaires et maternelles est de 7.70 euros.

✓ **Tarif accueil périscolaire hors-commune mercredi et vacances scolaires :**

Le tarif appliqué pour les réservations hors commune du mercredi et pendant les vacances scolaires est de deux euros de plus par rapport au tarif appliqué pour les réservations des enfants résidant sur la commune.

Le tarif majoré, dans le cas d'une réservation effectuée en dehors des délais imposés, pour les primaires et maternelles sera de 30 % par rapport aux tarifs en vigueur.

(Cf. tableau ci-après)

QUOTIEN FAMILIAL	TARIF VACANCES					MERCREDI MATIN (primaires et maternelles)	MERCREDI JOURNEE					
	- 6 ANS		+ 6 ANS				- 6 ANS		+ 6 ANS			
	Tarif unitaire	Forfait 5 jours	Tarif unitaire	Forfait 5 jours	Tarif normal		Tarif normal	Tarif majoré	Tarif normal	Tarif majoré	Tarif majoré	
Inf. 989	10.62	53.10	10.77	53.85	7.46	9.70	10.62	13.81	10.77	14.00		
Entre 929 et 989	11.89	59.45	12.04	60.20	8.10	10.53	11.89	15.46	12.04	15.65		
Entre 868 928	13.15	65.75	13.30	66.50	8.87	11.53	13.15	17.09	13.30	17.29		
Entre 807 et 867	14.42	72.10	14.57	72.85	9.64	12.53	14.42	18.75	14.57	18.94		
Entre 746 et 806	15.69	78.45	15.84	79.20	10.41	13.53	15.69	20.40	15.84	20.59		
Entre 684 et 745	16.95	84.75	17.10	85.50	11.18	14.53	16.95	22.03	17.10	22.23		
Sup. 683	18.22	91.10	18.37	91.85	11.31	14.70	18.22	23.69	18.37	23.88		

✓ **Tarifs majorés accueil périscolaire matin et soir, accueil périscolaire mercredi (pour les enfants résidant sur la commune)**

Le tarif majoré, dans le cas d'une réservation effectuée en dehors des délais imposés, pour les primaires et maternelles sera de 30 % par rapport aux tarifs en vigueur. (cf. tableau ci-dessous) :

QUOTIEN FAMILIAL	MATIN	SOIR	MERCREDI MATIN		MERCREDI JOURNÉE	
			-6 ans	+ 6 ans	-6 ans	+ 6 ans
Inf. 989	3.51	7.73	7.10	7.10	11.21	11.40
Entre 929 et 989	3.51	7.73	7.93	7.93	12.86	13.05
Entre 868 928	3.51	7.73	8.93	8.93	14.49	14.69
Entre 807 et 867	3.51	7.73	9.93	9.93	16.15	16.34
Entre 746 et 806	3.51	7.73	10.93	10.93	17.80	17.99
Entre 684 et 745	3.51	7.73	11.93	11.93	19.43	19.63
Sup. 683	3.51	7.73	12.10	12.10	21.03	21.28

➤ **SIGNATURE DES BAUX – délibération n° 46**

- ✓ **Autorisation d'établir et signer le bail commercial avec le dépôt de pains.**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 10 voix POUR dont deux procurations, d'autoriser Madame le Maire à signer le bail commercial avec le dépôt de pains.

- ✓ **Autorisation d'établir et signer le bail avec la personne occupant le logement au-dessus du commerce**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 10 voix POUR dont deux procurations, d'autoriser Madame le Maire à signer le bail avec la personne occupant le logement au-dessus du commerce.

➤ **AVENANT DE LA MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) – délibération n° 47**

Nouvelle tarification 2026 : participation de la commune au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 10 voix POUR dont deux procurations que la commune participe au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents et autorisent Madame le Maire à signer l'avenant de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DU CLOS LESSONA - DELIBÉRATION EXECUTIVE N° 48**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire, avec 10 voix POUR, dont deux procurations, à déposer une demande de subvention auprès de la Région pour le projet du Clos Lessona dans le cadre du contrat territoire.

➤ **AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS AFFÉRENTS A LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DU CLOS LESSONA – DÉLIBÉRATION N° 49**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire, avec 10 voix POUR, à signer tous les documents afférents à la demande de subvention auprès de la Région pour le projet du Clos Lessona dans le cadre du contrat territoire.

POUR INFORMATION

➤ **MISE AU POINT SUR LES TRAVAUX, ENTRETIEN et INVESTISSEMENT**

✓ **SDE 76 : Effacement des réseaux 2026**

Dans son programme CLÉ (01), le SDE 76, lors d'une réunion organisée le 13 novembre dernier, a annoncé qu'il prendrait en charge une partie des travaux d'effacement de réseaux 2026 sur la commune.

✓ **Assainissement**

Les travaux d'assainissement rue des Tilleuls, rue des Châtaigniers et rue des Jasmins sont pratiquement terminés.

✓ **Chaudière de l'école**

La cuve à fioul alimentant la chaudière de l'école ainsi que le système d'approvisionnement du fioul ont besoin d'être remplacés. Or, vu le coût d'une nouvelle chaudière (6000 à 7000 euros), et étant donné qu'un nouveau système de chauffage prendra le relai lorsque les travaux de l'école seront terminés, il a été décidé en réunion d'adjoints de ne pas la remplacer. En attendant, la solution de la location d'une cuve a été prise afin de continuer à assurer le chauffage à l'école et du périscolaire.

✓ **Illuminations de Noël**

Du fait que la commune doit procéder à la location de la cuve à fioul pour assurer le chauffage de l'école et du périscolaire, pour assurer ce moment festif sans pour autant mettre à mal les finances communales, un administré a offert à la commune de fournir une nacelle afin de permettre d'installer les illuminations de Noël par des administrés bénévoles et habilités.

✓ **Rénovation de la mairie : peinture**

Les travaux de peinture ont commencé dans la mairie : ils concernent le bureau des secrétaires, le hall d'entrée, la montée de l'escalier, le 1^{er} étage et la salle du conseil municipal.

✓ **Equipement du périscolaire**

Par suite d'une subvention d'équipement versée la CAF pour l'Accueil Périscolaire (80 % d'un montant maximum de 3080 euros), Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la mairie a investi dans des jeux en bois extérieurs, et aménagé un coin lecture.

✓ **Jardin du souvenir**

Le projet va se concrétiser prochainement.

➤ **FESTIVITES**

✓ **Evénements passés :**

- Retour sur le repas des Anciens organisé par la mairie
Dans l'ensemble, tout le monde était satisfait.
- Retour sur Halloween
Bonne participation et satisfaction des personnes présentes. .

✓ **Evénements à venir :**

- Noël des enfants : 13 décembre 2025
Gâteaux offerts par les parents d'élèves et boissons offertes par la mairie.
- Distribution colis des Anciens et cocktail dinatoire : le 13 décembre 2025 à 11h.
- Vœux du Maire : 18 janvier 2026 – 11 h 00 – salle omnisports.
- AD'HOC 2026 : les membres du conseil sont d'accord pour réitérer pour 2026.